

que possèdent les Américains et leurs alliés. Au point de vue militaire, notre contribution à cette forme particulière de défense est tout à fait inutile.

Nous croyons aussi que nos divisions aériennes en Europe sont vulnérables et, par tant, inutiles. Pire encore, elles constituent un acte de provocation en période de tension, car elles se trouvent présentement dans les plaines de l'Allemagne de l'Ouest où des missiles russes sont pointés sur elles. Advenant toute tension grave en Europe, ce qui est improbable à l'heure actuelle, l'attrait qu'il y aurait à détruire hâtivement ces forces aériennes pourrait constituer une provocation à prendre une mesure qui tendrait à dégénérer rapidement en une guerre nucléaire totale.

A notre avis, ces rôles ne conviennent plus au Canada. Ils ne sont pas nécessaires. Je somme le ministre ou un représentant du ministre d'indiquer une seule fin utile accomplie par ces forces. Peut-être rendent-elles un service politique; j'en traiterai un peu plus tard.

J'en arrive maintenant à un autre engagement que nous avons pris, celui de la défense aérienne de l'Amérique du Nord. Je me reporterai aux témoignages rendus au comité de la défense par des militaires distingués, selon qui il s'agit là d'une forme de défense dépassée. A l'époque des missiles, il est tellement improbable que l'Amérique du Nord soit attaquée au moyen de bombardiers pilotés qu'il faudrait présumer la folie pure de la part de l'ennemi et, bien entendu, le seul ennemi possible à cet égard serait l'URSS. Rien n'indique qu'une telle menace existe et, monsieur le président, nous ne devrions pas maintenir une organisation qui nous empêche d'accomplir des choses essentielles et qui nous permettraient de contribuer à la sécurité mondiale.

Malheureusement, monsieur le président, le comité n'a été saisi du bill n° C-243 qu'après l'étape de la deuxième lecture. Exiger que l'étude de ce sujet fort technique soit déferée au comité après cette étape plutôt qu'avant était chose ridicule, et j'espère que le ministre de la Défense nationale et le gouvernement s'en rendent compte aujourd'hui. Que s'est-il passé? Chacun a consolidé sa position. Chaque représentant au comité s'est montré intransigeant.

Je ne parlerais pas franc si je disais que je cherchais dans les témoignages fournis au comité des motifs pour justifier l'attitude que nous avons jugé bon d'adopter à la Chambre, à l'étape de la deuxième lecture. Les partisans du gouvernement qui siégeaient au comité

[M. Brewin.]

n'ont posé aucune question ni formulé aucune observation qui n'avait pour but d'appuyer le bill sans réserve et rien de plus. Par ailleurs, les membres de l'opposition officielle ont clairement établi leur attitude et, au lieu de permettre d'étudier le bien-fondé du bill calmement et objectivement, le comité de la défense a servi de tribune aux chamailleries politiques et au raffermissement des opinions politiques.

• (6.30 p.m.)

J'espère que nous ne le ferons plus. Quelqu'un avait dit que, pour une raison d'ordre pratique, il fallait nécessairement que nous passions tout d'abord à l'étape de la deuxième lecture. On a fait preuve de maladresse, je pense, en ne présentant pas ces questions dont le ministre et d'autres témoins ont saisi le comité dans une ambiance tout à fait différente, dans une ambiance où nous n'aurions pas eu à prendre position avant d'avoir eu l'occasion d'étudier la situation sous tous ses aspects. Ainsi, au lieu d'obtenir l'assentiment de tous, on nous a imposé un concours de circonstances où chacun des membres du comité a pris parti en un sens ou en l'autre sans pouvoir modifier l'attitude intransigeante prise lors de la deuxième lecture.

Il n'en demeure pas moins, monsieur le président, que nous avons entendu une foule de témoignages. A mon avis nous avons entendu beaucoup d'utiles et valables dépositions. A mon point de vue, toutefois, ces témoignages ont prouvé très clairement ce que j'essaie de démontrer au comité en ce moment. Aucun de ceux qui s'opposaient à l'unification—y compris les représentants de l'Organisation du maintien de l'identité des trois armes, laquelle a protesté contre l'unification au nom de nombreux officiers retraités—n'a nié que l'unification représenterait la forme d'organisation qui conviendrait si nous devions nous limiter à une seule force mobile d'intervention.

Et, cependant, tous les témoignages montrent qu'aussi longtemps que nous continuerons à avoir, par exemple, deux brigades indépendantes des autres services et une division aérienne opérant uniquement en tant que telle, il ne vaut pas la peine de nous donner tant de mal pour créer une nouvelle forme d'organisation. C'est ce que le général Moncel a montré plus clairement que tous ceux qui ont témoigné devant le comité. J'aimerais citer une partie de sa déposition. Les députés connaissent tous, j'en suis sûr, le général Moncel. C'est un officier très distingué qui a